

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Lydia Schneider Hausser*

Date de dépôt : 11 septembre 2012

Interpellation urgente écrite

Quelles règles de construction et normes pour les missions diplomatiques ? (question 1)

Mesdames et
Messieurs les députés,

Depuis 2006, la mission diplomatique de Chine s'est installée dans le quartier des Pâquis, plus précisément à la rue Amat. Entre 2008 et 2010, d'importants travaux ont eu lieu à l'intérieur et à l'extérieur des murs de la mission. Située en plein milieu d'un quartier fortement peuplé, il est évident que plusieurs événements, durant ces travaux, n'ont pas échappé à la vigilance des voisins et à raison.

Plusieurs habitants du quartier ont alerté le DCTI sur la manière dont le chantier était mené. Il ne répondait en tout cas pas aux normes en vigueur dans le canton en termes de conditions de travail (sécurité, horaires). Les travaux s'étaient déroulés sur des plages horaires de 10 à 12h par jour et cela sept jours sur sept. Des courriers ont été envoyés par des habitants au DCTI. Une pétition a même été envoyée au Service d'écotoxicologie concernant les normes de bruit de la ventilation de l'immeuble de la mission.

Depuis 2010, les travaux de transformation des immeubles sont terminés, mais l'utilisation de la zone, côté cour, pose question et problèmes en termes de normes environnementales (écoulement d'eaux usées). De plus, tout le pâté de maison rue Amat – rue du Prieuré subit le bruit exagéré d'une ventilation de l'immeuble.

Les missions diplomatiques ne sont pas toutes situées au centre-ville et elles ne réalisent pas toutes des travaux d'envergure. Nous connaissons le cas de la mission de Chine et nous l'avons cité à ce titre, mais les questions ci-dessous sont plus larges et concernent toutes les missions diplomatiques situées sur le canton de Genève hors ou dans la ville de Genève.

Quelles sont les normes en vigueur en ce qui concerne les constructions et rénovations architecturales des missions diplomatiques ?